

La transition écologique de Provence Alpes Agglomération



Devenir un territoire à énergie positive
avant 2050

#PAAentransition

Plan climat
2020 > 2025

provence
alpes agglomération



Le mot de l'Agglo

Provence Alpes Agglomération devient un territoire en transition.

Conscients de l'état d'urgence climatique, nous avons décidé d'agir, sur les bâtiments, la mobilité, le développement des énergies renouvelables, la réduction et le tri des déchets, les circuits courts, le maintien de la biodiversité...

Autant de projets ambitieux, innovants et responsables qui valorisent la qualité de vie, le bien vivre ensemble, le bien vieillir... et la pleine santé!

Nous avons élaboré notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui comporte une cinquantaine d'actions, pour passer au concret. Elles doivent nous permettre de consommer moins, d'émettre moins de gaz à effet de serre, d'encourager les entreprises, les habitants dans leurs propres démarches.

Dans ce livret nous avons voulu vous présenter plusieurs actions portées par l'agglomération bien sûr et aussi par des associations, des entreprises, des habitants... découvrez-les et engagez-vous, à nos côtés, pour faire de notre territoire, le plus vite possible, un territoire à énergie positive.

Patricia Granet-Brunello

Présidente Provence Alpes Agglomération

Sandrine Cosserat

Vice-présidente déléguée à la Transition Écologique & Citoyenne

provence
alpes **agglo**

Sommaire



■ Déclaration d'urgence climatique	4
■ La transition écologique c'est quoi ?	5
■ Les engagements nationaux pour la transition écologique	6
■ Les 6 axes	8
Mobilité Action 5/49	
■ Améliorer l'accès au vélo sur notre territoire et développer l'offre électrique	10
Habitat Action 11/49	
■ Un service d'accompagnement à la rénovation énergétique	12
Écoresponsabilité Action 22/49	
■ Rendre 40 bâtiments performants	14
Énergies renouvelables Action 30/49	
■ Créer une unité de méthanisation	16
Économie Action 40/49	
■ Animer un groupement d'entreprises à travers le dispositif Eco Défis	18
■ Actions 37 et 38/49 - Un projet Alimentaire Territorial	19
Changement climatique Action 45/49	
■ Anticiper les impacts climatiques	20
■ Zoom sur l'action 47/49 - Adapter l'économie touristique de montagne	22
■ Des communes déjà engagées dans la transition	24
■ Les partenaires	26



Déclaration d'urgence climatique

Les élus de Provence Alpes Agglomération ont voulu marquer leur engagement lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020, par le vote à l'unanimité d'une déclaration d'urgence climatique.

Pour devenir un catalyseur de l'action en faveur du climat, sur proposition de la Présidente, le conseil d'agglomération de PAA a décidé :

- > **De déclarer l'état d'urgence climatique sur notre territoire** reconnaissant que l'atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité, et une des réponses à la menace qui pèse sur l'Humanité comme sur la nature.
- > **D'agir dans toutes nos activités et dans toutes nos politiques publiques** en tenant compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique des actions que nous engageons.
- > **D'agir pour le climat**, en lançant des opérations qui permettent de :
 - participer à la réduction des Gaz à Effet de Serre, en prenant en compte les rapports du groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
 - développer la sobriété énergétique, les énergies renouvelables et notre autonomie alimentaire,
 - préserver la qualité de l'air, l'eau et la biodiversité,
 - devenir un territoire de Pleine Santé
- > **De constituer un groupe participatif d'évaluation** et de suivi des actions du PCAET de Provence Alpes Agglomération doté de moyens nécessaires et suffisants pour agir.
- > **D'encourager les communes qui composent notre agglomération à adopter ce même engagement** en faveur du climat, en déclarant, à leur tour, l'état d'urgence climatique avec leur propre plan d'action et en relayant les actions de notre PCAET.

La transition écologique, c'est quoi ?

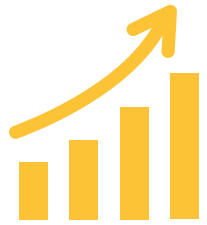
La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons :

- > de consommer,
- > de produire,
- > de travailler,
- > de vivre ensemble

pour répondre aux grands enjeux contemporains, ceux du changement climatique et ses conséquences environnementales, sanitaires et économiques; de la raréfaction des ressources; de l'érosion de la biodiversité; de pollution de l'air, de l'eau, des sols...

C'est ce que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre, ensemble, en votant à l'unanimité la **Motion de Déclaration d'État d'Urgence Climatique**.





les engagements nationaux pour la transition écologique

Loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte - TEPCV
17 août 2015

Objectifs à 2030

40% de GES
par rapport à
1990

20% de consommation
d'énergie

32% part d'énergies
renouvelables

Objectifs à 2050

75% de GES
par rapport à
1990

50% de consommation
d'énergie

Ensemble des bâtiments
en Bâtiment Basse Consommation

■ Obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, d'élaborer et d'approuver un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

La biodiversité: la loi vise à lutter contre son érosion
2018 : lancement du Plan biodiversité

- > La destruction et la fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport,
- > La surexploitation d'espèces sauvages: surpêche, déforestation, braconnage...
- > Les pollutions de l'eau, des sols et de l'air,
- > Le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire,
- > L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

La loi d'orientation des mobilités
26 décembre 2019

Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple: **des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.**

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
10 février 2020

- > Sortir du plastique jetable: tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025,
- > Mieux informer les consommateurs,
- > Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- > Agir contre l'obsolescence programmée,
- > Mieux produire.

Les 6 axes

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de PAA adopté en février 2020 compte 49 actions dont la majorité sont en lien avec les thématiques Climat Air Énergie et l'économie circulaire sous maîtrise d'œuvre de la communauté d'agglomération. En voici la liste simplifiée, par axe:

Axe 1 - Mobilité

- > **Schéma de mobilité durable**: doubler la mobilité vélo, renforcer la mobilité piétonne, doubler les transports en commun (TUD-LER...), faciliter le covoiturage
- > Étudier la **mobilité domicile-travail** de nos agents et mise en place du télétravail. Encourager leur mobilité, vélo, covoiturage, forfait mobilité durable formation éco-conduite, mise à disposition de vélo électriques...
- > Développer notre **flotte de véhicules électriques** et des bornes de recharge de véhicules électriques – IRVE - sur notre territoire.
- > Schéma directeur cyclable à Digne-les-Bains: **Investissements sur des infrastructures favorables au vélo** (voies, parking, bornes recharge VAE...)
- > Étudier une mobilité durable sur la ligne non-circulée Digne-les-Bains - Saint-Auban / **réflexion sur la desserte des sites touristiques PAA**
- > Création d'une **plateforme de partage pour le covoiturage** sur PAA

Axe 2 - Habitat

- > Créer un réseau de partenaires pour **accompagner et conseiller les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique**.
- > **Sensibiliser les enfants à la transition énergétique** en partenariat avec les communes intervenant dans les écoles, sur l'énergie et la gestion des déchets
- > **Prendre en compte l'évaluation des besoins de rénovation énergétique des logements** dans le PLH – Plan Local de l'Habitat
- > **Accompagner les métiers du bâtiment vers une construction durable**, en lien avec la Chambre des Métiers, les syndicats du bâtiment / incitation des professionnels à monter en compétence – RGE
- > **Encourager le développement du photovoltaïque et de l'autoconsommation**, à travers la réalisation d'un cadastre solaire et le soutien de projets sur les bâtiments publics

Axe 3 - Écoresponsabilité

- > **Établir un programme pluriannuel de travaux sur le patrimoine de l'agglomération** et des communes volontaires: remplacement des vieilles chaudières fioul, rénovation thermique d'une quarantaine de bâtiments.
- > **Mieux gérer les consommations de l'éclairage public** avec le double objectif de diminuer la consommation électrique et la pollution lumineuse
- > **Accompagner les communes** avec le Service Maîtrise de l'Énergie, ses Conseillers en Énergie Partagés et son économiste de flux

Axe 4 - Énergies renouvelables

- > Étudier l'opportunité de l'installation d'une **unité de méthanisation**
- > Mettre en œuvre une **charte forestière** sur l'ensemble du territoire de PAA
- > Développer les **productions d'énergies renouvelables** sur le patrimoine et le foncier de PAA
- > Intégrer l'option bois lors des **remplacements de chaudières** et développer les **chaufferies bois et les réseaux de chaleur**
- > Susciter l'émergence de projets de **centrales photovoltaïques citoyennes**

Axe 5 - Économie Circulaire

- > **Mieux gérer les déchets**: extension des consignes de tri, ressourceries, gestion des déchets verts, étude sur la collecte des biodéchets, évitement de l'enfouissement
- > Intégrer des **critères environnementaux** dans les marchés publics
- > Mettre en œuvre un **Projet alimentaire territorial**
- > Encourager le **bois d'œuvre** dans les constructions (bois des Alpes)

Économie (en transition)

- > Faire évoluer les Zones d'Activité vers des ZADD – développement durable/zone de La Cassine
- > Encourager le **tourisme durable** en lien avec l'Unesco Géoparc de Haute Provence, sensibiliser les hébergeurs aux enjeux environnementaux
- > Opération **Ecodéfis** – encourager aux pratiques durables auprès des commerçants et artisans.

Axe 6 - Adaptation au changement climatique

- > **Préserver la ressource en eau**
Réduire les fuites sur le réseau d'eau potable, revoir les circuits d'approvisionnement des fontaines
Inciter à l'installation de dispositifs de récupération d'eau de pluie
- > **Enrayer l'effondrement de la biodiversité**
Sensibiliser et mobiliser sur la conservation et la gestion des milieux naturels, notamment via le Festival Inventerre
Développer une filière de tourisme d'observation de la nature
Adapter l'économie touristique de montagne au changement climatique
- > **Se protéger des risques naturels**
Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI)
Mettre en place une stratégie visant à réduire les risques feux de forêts (DFCI)

MOBILITÉ

Améliorer l'accès au vélo sur notre territoire et développer l'offre électrique



L'utilisation croissante du vélo suppose de proposer des infrastructures de mobilité douce, qui répondent aux attentes des habitants et des touristes. Cela passe par le rétablissement des continuités des itinéraires cyclables, leur sécurisation et leur prolongation. Les mesures incitatives pour encourager la pratique du vélo électrique sont également à privilégier

Objectifs visés:

Résorber les points noirs existants sur les itinéraires cyclables et prévoir des pistes cyclables dans chaque nouvelle infrastructure routière

Résultats attendus:

Augmenter la part de déplacements effectués à vélo, et développer des activités économiques et touristiques pour attirer de nouveaux publics

Zoom sur action 1/49

Provence Alpes Agglomération est devenu un site pilote de SNCF Réseau, pour sa nouvelle politique nationale des lignes non circulées. En effet, **plus aucun train ne circule sur les 22 kilomètres de ligne entre Digne-les-Bains et Saint-Auban depuis 1991.**

Le site pilote permet de mettre au service de PAA les compétences et l'innovation des équipes de SNCF Réseau, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les habitants du territoire lors de la phase de concertation (Grand Lab). Enfin, il s'agit également d'une démarche engagée visant à expérimenter une mobilité écologique, tant d'un point de vue de l'énergie que de la préservation de la biodiversité.

La démarche de concertation va se poursuivre afin de concrétiser d'ici trois ans le projet d'aménagement de cette ligne.

les communes s'engagent

Un schéma directeur cyclable pour la commune de

Digne-les-Bains

Favoriser la pratique du vélo signifie limiter les émissions de gaz à effet de serre, gagner en qualité de l'air, rester en bonne santé et rendre la ville plus attractive. La concertation pour un schéma directeur cyclable a démarré en juillet 2021.

Ce document permettra de définir des corridors et des solutions d'aménagement, à partir des besoins exprimés par les usagers, dans le but :

- D'entreprendre les travaux nécessaires à la remise en état des itinéraires cyclables existants et à la création de continuités.
- De prévoir les aménagements nécessaires : au sol, de stationnement, de recharge électrique, de signalétique.

Un service d'accompagnement à la rénovation énergétique



Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique se déploie sur PAA.

Vous êtes un particulier ou artisan-commerçant ?

Vous souhaitez rénover votre logement ou vos locaux ?

Porté par l'ADEME et le Département des Alpes-de-Haute-Provence, le service est animé localement par l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE) en partenariat avec Provence Alpes Agglomération.

Les conseillers de l'ALTE, spécialistes de la rénovation, accompagnent les particuliers et les petites entreprises* souhaitant réaliser des économies d'énergie et améliorer le confort de leurs logements ou de leurs locaux: aides financières mobilisables, solutions techniques performantes et professionnels qualifiés.

5 permanences par mois

Les conseillers de l'ALTE vous accueillent gratuitement lors de permanences mensuelles à:

- Digne-les-Bains: 4^e lundi et 3^e jeudi du mois à Diniapolis, 1 bd Victor Hugo
- Château-Arnoux-Saint-Auban: 2^e vendredi du mois à la Maison de services au public - Les Jardins de la cité, 7 cours Pechiney
- Volonne: 4^e mardi du mois à l'ancienne trésorerie, place Général De Gaulle
- Seyne: 4^e vendredi du mois à la Maison de services au public, rue du Barri

Les dates des permanences sont à retrouver sur le site internet de l'Agglomération :
www.provencealpesagallo.fr

Prenez rendez-vous dès aujourd'hui avec un conseiller pour vous accompagner dans votre projet de rénovation. Par téléphone: le lundi et le mercredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 au 04 90 74 09 18. Sur internet: www.alte-provence.org

*Concerne les petites entreprises privées du secteur tertiaire: TPE, commerces, bureaux, restaurants, etc., allant jusqu'à 10 salariés et ne rentrant pas dans le champ d'obligation d'économies d'énergie du décret tertiaire.

ÉCORESPONSABILITÉ

Rendre 40 bâtiments performants



Provence Alpes Agglomération compte une centaine de bâtiments tertiaires et de logements anciens et énergivores. Au total, ils consomment 3.8 GWh et émettent 550 tCO2e/an. Les consommations sont couvertes à 67 % par l'électricité puis 18% par le gaz et 15% par le fioul. Après la réalisation d'un diagnostic affiné sur les bâtiments intercommunaux et communaux les plus consommateurs et les plus émetteurs, priorité est donnée aux 40 édifices (12 PAA et 27 communaux) les plus anciens et les plus utilisés, tant par le public que par les agents.

Dans un souci de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maîtrise de l'énergie il s'agit d'optimiser la performance énergétique des bâtiments et de disposer d'une aide à la décision sur l'opportunité de conversion des systèmes de chauffage couplés à des réseaux intelligents: chaufferie bois, énergie solaire thermique et photovoltaïque, géothermie...

L'optimisation du fonctionnement des bâtiments doit passer dans un premier temps par un état des lieux.

Objectifs:

- Disposer d'une vision patrimoniale globale sur les bâtiments de PAA
- Réduire les consommations d'énergie finale de 20 % en 2030 et 50 % en 2050
- Anticiper les interventions sur les bâtiments (changement de chaudières, ouvrants, ...)

Les communes s'engagent

16 communes de PAA se sont engagées dans cette opération pour rénover leur mairie, école, CCAS, salle polyvalente, crèche, centre culturel etc.

L'ensemble de l'opération est coordonnée par un économiste de flux dédié, épaulé par les agents du Service de Maîtrise de l'Énergie de PAA, pendant 3 ans.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Créer une unité de méthanisation



La création d'une unité de méthanisation dans le Val de Durance est un objectif pour l'Agglomération. Elle permettrait d'atteindre un niveau de production locale d'énergie renouvelable conforme aux objectifs chiffrés du Plan climat, et donc de réduire notre dépendance énergétique tout en participant à la réduction d'un tiers de nos déchets.

L'installation d'un méthaniseur dans la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban actuellement en phase d'étude répondrait à trois enjeux majeurs de la transition écologique :

- La réduction à la source de nos déchets dont les coûts de traitement vont croître considérablement d'ici 2025 et l'obligation de supprimer les biodéchets (déchets fermentescibles) de la filière classique des ordures ménagères qui interviendra fin 2023*
- La production d'une énergie renouvelable locale, le biogaz (méthane) qui offrira la possibilité de développer un réseau de véhicules « propres »
- La contribution aux objectifs de développement de l'économie circulaire en valorisant une ressource locale inépuisable (nos biodéchets) issue essentiellement de nos activités domestiques et agricoles

Les biodéchets représentent environ un tiers du poids des ordures ménagères :

30% sont triés	2016 Obligation de trier si production supérieure à 10 tonnes/an	Généralisation 1^{er} janvier 2024 au plus tard	Le coût global (collecte, transport, traitement) 5 millions d'€ en 2019 pour la collectivité	341€ la tonne 102€ par habitant
--------------------------	---	---	---	--

* Article L. 541-21-1 du code de l'environnement, issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 :

« Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation [de tri à la source / collecte sélective et valorisation des biodéchets] s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets ».

ÉCONOMIE

Animer un groupement d'entreprises à travers le dispositif Eco Défis



En juin 2020, Provence Alpes Agglomération en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie 04 et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région, a proposé aux commerçants et aux artisans de son territoire de s'engager dans la démarche de labellisation « Eco-défis ».

Cette opération a permis de promouvoir les commerçants et artisans qui s'engagent concrètement dans des actions vertueuses en faveur de l'environnement. Les participants étaient invités à relever 4 défis

minimums parmi une liste de près de 36 portant sur des thématiques diverses : gestion des déchets, eau, énergie, services durables, transports, responsabilité sociétale.

Ainsi, 15 entreprises ont été labellisées bronze, 46 ont été labellisées argent et 36 ont été labellisées or.

C'est quoi, l'économie circulaire ?

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.



Un Projet Alimentaire Territorial

La question de l'alimentation est centrale dans l'avenir de notre territoire. Elle revêt des enjeux de santé, d'environnement et de solidarité.

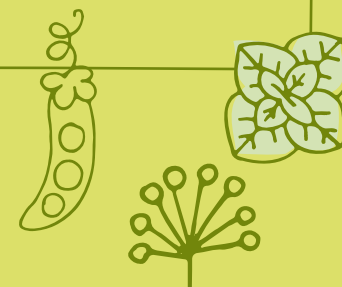
Provence Alpes Agglomération s'est engagée en 2019 dans un Projet Alimentaire territorial (P.A.T) qui a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, le développement des circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Cette stratégie a été labellisée en juin 2021 et se met progressivement en œuvre.

Le P.A.T est une politique animée par l'Agglomération, qui réunit une quinzaine de partenaires afin de répondre aux enjeux alimentaires et agricoles du territoire :

- 1 Soutenir le secteur agricole en développant **un tissu agricole diversifié et dynamique**
- 2 Pérenniser et développer **la filière viande locale**, pour renforcer le modèle de circuits courts
- 3 Favoriser la **transition** vers une agriculture plus écologique
- 4 Structurer les **filiales végétales** sur le territoire
- 5 Améliorer l'**accessibilité des produits locaux et de qualité** à tous les habitants du territoire, y compris aux populations fragiles.
- 6 Impulser la **montée en gamme des restaurateurs sur l'alimentation locale et de qualité**
- 7 Favoriser l'**approvisionnement local** et de qualité dans les **cantines**.
- 8 Informer, sensibiliser, **communiquer autour de l'offre en produits locaux**, autour de l'alimentation durable

Les productions de qualité du territoire

- 20% d'exploitations en agriculture biologique, représentant 21% des surfaces exploitées en légumes, viande (bovine, ovine), lait (chèvre, brebis), ou miel.
- Des productions sous signe de qualité : Label Rouge et IGP Agneau de Sisteron, AOP Fromage de Banon, AOP Huile d'Olive de Provence et de Haute Provence, IGP Petit Épeautre de Haute Provence, Label Rouge et IGP Miel de Provence.
- HVE (Haute Valeur environnementale) : label en développement, peu présent sur le territoire mais avec une demande émergente – concerne les organisations de producteurs, ou les exploitations qui sont intéressées par la restauration collective – en arboriculture, légumes plein champ, élevage.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Anticiper les impacts climatiques

Les effets du réchauffement climatique : les Alpes du Sud en première ligne*

Les massifs montagneux de Provence Alpes Agglomération subissent déjà les conséquences du réchauffement climatique qui est plus marqué l'été avec une hausse de 0,4 à 0,5 °C par décennie sur la période 1959-2009. Plusieurs indicateurs statistiques tangibles issus des relevés de Météo France permettent de mesurer ce changement.

Le nombre de journée où la température dépasse les 30 °C en vallée a dépassé les 20 jours à partir des années 2000 alors que sur la période 1960-1980 ce seuil était bien inférieur à 10 jours.

À l'horizon 2050, l'isotherme 0 °C au printemps sera remontée de 300 m d'altitude dans le massif de l'Estrop.

L'évolution de l'épaisseur du manteau neigeux en constante diminution en dessous de 1800 m d'altitude, la baisse du nombre de jours de gel ces 40 dernières années sont également des indicateurs marquants.

Un risque de feux de forêt accru

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les périodes de sécheresse extrêmes et prolongées, 2003 à 2007 et 2016-2017 ont fragilisé certains massifs forestiers, en particulier les pinèdes de pin sylvestre qui dépérissent dans les versants les plus secs. Ce dépérissement favorise l'installation de parasites saproxyliques (coléoptères) et augmente le risque d'incendie.

Le chêne blanc connaît une forte mortalité des branches et d'importantes pertes de croissance.

La saison propice aux feux de forêt s'est allongée de 3 semaines durant ces 60 dernières années, tandis que la zone géographique propice aux feux s'est étendue en altitude et vers le nord.

À l'horizon 2050, la perte de couverture forestière sur les versants les plus abrupts va entraîner le retour de phénomènes d'érosions et d'amplification des crues torrentielles provoquées par des épisodes pluvieux très intenses notamment au printemps et à l'automne.



Dans les Alpes du Sud, les effets du réchauffement climatique impactent directement la ressource en eau

*Source : impacts du changement climatique et transitions dans les Alpes du Sud. Cahier thématique du groupe régional d'experts sur le climat (GREC SUD)

Pour aller plus loin : association pour l'innovation et la recherche au service du climat (A.I.R Climat).

Adapter l'économie touristique de montagne

La ressource en eau permet d'étudier les changements du climat et et suscite de vraies préoccupations quant aux activités économiques de montagne, en particulier le tourisme hivernal.

Provence Alpes Agglomération compte trois stations de sports d'hiver dans son territoire.

La remontée de la limite pluie-neige en altitude, comme la diminution du nombre de jours d'enneigement en dessous de 1800 m, ont des conséquences sur l'activité touristique de ces stations.

Il s'agit d'adapter la stratégie touristique par la diversification d'activités respectueuses de l'environnement et de sensibiliser le public à l'adaptation à ce changement en adoptant des pratiques plus sobres et responsables.

Comment ?

Le territoire possède des richesses naturelles spécifiques et une biodiversité à mieux valoriser auprès du grand public.

Il s'agit de dynamiser un réseau de professionnels et d'acteurs locaux souhaitant participer à la valorisation du patrimoine naturel local et souhaitant s'engager dans des actions de découvertes et de connaissances de la nature.

Provence Alpes Agglomération candidate à des dispositifs variés pour se faire accompagner sur cette transition, tels qu'Espace Valléen, le Contrat stations de demain, ou encore le Plan Avenir Montagne.

Accompagner des hébergeurs dans la valorisation de leurs gîtes favorables à la biodiversité permet de former de véritables ambassadeurs de la richesse naturelle de notre territoire et de le rendre attractif auprès des touristes en manque de nature.

Un programme de replantation de 24 km haies d'ici 2025 PAA retenue dans l'appel à projet de l'Agence de l'eau « le marathon de la biodiversité »

Les haies sont des composantes du territoire agricole; elles présentent de nombreux intérêts environnementaux, agronomiques et économiques pour les exploitations agricoles au-delà de leur rôle écologique et de l'intérêt qu'elles constituent pour la biodiversité.

L'objectif à atteindre sur 4 ans: reconstituer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour objectif de créer 10 km de haies, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels PACA, la SAFER 04, la Chambre d'Agriculture, le GRCIVAM PACA (le groupement régional des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et AGROOF, Société Coopérative et Participative (SCOP) spécialisée dans l'étude et le développement des systèmes agroforestiers en France.

Les travaux visent à rétablir des continuités écologiques (corridors écologiques et/ou des réservoirs de biodiversité) dans la vallée de la Blanche, la moyenne Durance, la basse Bléone et la vallée de l'Asse, pour favoriser la circulation des espèces cibles fréquentant les milieux aquatiques et humides au cours de leur cycle de vie à travers la création de haies et de mares.



Inventerre festival de la biodiversité

En 2021 la 8^e édition du **Festival Inventerre** aura lieu du **28 septembre au 3 octobre** à Barles, Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Seyne, Thoard Volonne en partenariat avec l'ONF et le Parc Naturel Régional du Verdon.

Cette semaine de festival vient compléter le grand week-end naturaliste ayant eu lieu les 26 et 27 juin dans les massifs forestiers remarquables du territoire de l'Agglomération, dont les résultats sont présentés en ouverture du festival.



Des communes déjà engagées dans la transition

Des communes de PAA sont pionnières dans la transition écologique et particulièrement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.



Des logements sociaux sans chauffage !

Depuis le 1^{er} mars 2014, quatre familles résident dans les maisons passives de la commune d'**Auzet**. Qu'est-ce qu'une maison passive ? Ce mode de construction à très basse consommation d'énergie repose sur l'utilisation de l'apport de la chaleur « passive » du soleil.

Pour être efficace, il doit réunir 5 conditions.

- 1 Une exposition au soleil optimale
- 2 De grandes baies vitrées, double ou triple vitrage
- 3 Une excellente isolation des murs extérieurs, du toit et du plancher
- 4 Une étanchéité à l'air sans faille (absence de ponts thermiques)
- 5 Une VMC double flux performante

Les avantages du concept « passif »

- Plus de confort, grâce à une température homogène dans chaque pièce, une qualité de l'air nettement supérieure à celle d'une construction standard et un habitat très lumineux.
- Des coûts énergétiques très réduits : 90 % d'économie de chauffage soit environ 10 à 20 € mensuels, 15 à 30 € toutes consommations énergétiques confondues. Les habitants et les appareils électroménagers contribuent au chauffage des locaux.
- Un retour sur investissement en moins de 20 ans, durée appelée à diminuer avec l'augmentation du coût de l'énergie*.
- Écologique : la très faible consommation de ce type d'habitat économise les énergies fossiles, limite le recours au nucléaire et réduit sensiblement les émissions de CO2.

Un éco quartier exemplaire



Inauguré en juin 2019, l'EcoQuartier s'inscrit dans le centre-bourg de la commune de **Volonne**, en continuité du noyau villageois historique. Il constitue le cœur de vie sociale de la commune.

Cette réalisation répond à des objectifs ambitieux sur le plan écologique, économique et social.

L'Ecoquartier comprend 22 logements sociaux, labellisés bâtiment durable méditerranéen (BDM) argent, construits par Habitations Haute Provence; une maison de santé labellisée BDM or accueillant 20 professionnels; un doublement de la surface de la crèche; un nouveau restaurant scolaire construit en ossature bois...

Il bénéficie également d'un réseau de chaleur alimentant neuf bâtiments à partir d'une chaudière bois alors que des appartements communaux on fait l'objet d'une rénovation thermique et que l'aménagement des espaces publics a été conçu en limitant le béton et le goudron.

Extinction ou diminution de l'éclairage public



En 2012, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a décerné le label « Villes et Villages Étoilés » à la commune d'**Estoublon**. Ce label récompense les communes engagées dans une démarche d'amélioration continue dans la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité. Il s'agit également d'agir pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution lumineuse liées à l'éclairage public.

Depuis, **une dizaine de communes** de PAA ont suivi l'exemple et ont vu immédiatement leur facture d'électricité réduire de manière significative (Le Castellar-Mélan, Mirabeau, Barras, Verdaches...).

Institutions



Acteurs économiques



Économie sociale et solidaire



Mobilité et énergie



8^e édition
Inventerre
festival de la biodiversité



**LA FORÊT
QUI CACHE
L'ARBRE**

Du 28 sept. au 3 octobre 2021

**Digne-les-Bains
Château-Arnoux-Saint-Auban**



www.festival-inventerre.com

provence
alpes agglo

